

Chronique

Objektyp: **Group**

Zeitschrift: **Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et du Musée pédagogique**

Band (Jahr): **2 (1873)**

Heft 6

PDF erstellt am: **16.08.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

La maison communale qui, il y a cinq ans, ne pouvait disposer pour les écoles que d'une seule et bien médiocre salle, en a maintenant trois par suite de réparations, et toutes assez vastes, bien éclairées, suffisamment meublées de tables neuves et très-convenables.

Un village voisin et dépendant de la même commune, vient d'être doté d'un beau bâtiment d'école, vrai modèle à suivre pour de nouvelles constructions destinées à cet effet.

Disons aussi, en terminant, que la commune de Chamoson est, de tout le district de Conthey, celle qui rétribue le mieux le personnel enseignant.

Cette situation privilégiée est due à l'initiative de l'honorable président, M. Gaillard, et aussi à tout le conseil toujours unanime à le seconder dans ses généreux efforts. La postérité leur en devra une profonde reconnaissance.

Agréez, Monsieur le Rédacteur, l'assurance de mon profond respect.

Un régent étranger à la commune.

Des bords du Rhône, le 18 mai 1873.

CHRONIQUE.

FRIBOURG (nominations officielles). — Mlle Schmoutz a été nommée institutrice à Hennens.

Mlle Torche, à La Rougeve.

M. Heidelberger, instituteur définitif à Lourtens, où il ne fonctionnait qu'à titre provisoire.

TESSIN. — Le Grand Conseil a voté l'établissement d'une école normale. Cette école aura deux années, la seconde année sera spécialement consacrée à la méthode et à la pédagogie. Le personnel enseignant ne sera pas nombreux, puisqu'il ne se compose que d'un directeur à 2,000 fr. de traitement, d'un maître et d'une institutrice. L'école devant servir à former des instituteurs et des maîtresses, les notions d'agriculture, de sylviculture, de dessin, de chant, de gymnastique, feront l'objet de cours à part. L'École admettra des jeunes gens et des jeunes filles à leurs frais et des aspirants favorisés d'une bourse. Les candidats et aspirants sont tenus d'enseigner 3 ans.

CONFÉDÉRATION. — D'après une statistique dressée par M. Niggeler, pour l'exposition de Vienne, il existe 179 sociétés de gymnastique en Suisse, avec 5,245 membres dont 3,956 gymnas-

tes pratiquants. Zurich compte 25 sociétés et 979 membres, Berne 37 sociétés et 1,024 membres, Argovie en a 19, Vaud et Neuchâtel 14, St-Gall 11, Grisons 9, Bâle-Campagne 8, Lucerne, Thurgovie et Genève 5, Schaffhouse et Bâle-Ville 4, Soleure et Tessin 3, Glaris et Fribourg 2, Zoug 1. Uri, Schwytz, Unterwald et Valais n'en ont point. La plus ancienne de ces sociétés est le *Burger Turn-verein* et l'*Academische Turn-verein* de Bâle-Ville, fondées en 1819.

BELGIQUE. — M. Arens, en religion frère Marianus, de la Doctrine chrétienne, vient d'envoyer à l'exposition de Vienne un appareil fort remarquable pour l'enseignement intuitif de l'arithmétique et du calcul mental. Cet appareil se compose :

1° D'un boulier compteur ordinaire, destiné aux premiers exercices de calcul ;

2° D'une planche noire, dont une partie est divisée en colonnes verticales. Cette planche sert à l'écriture des nombres et au calcul ;

3° D'un tableau à chevilles, dont l'objet est de rendre plus sensible l'enseignement de la numération des nombres entiers, des nombres décimaux et des nombres métriques ;

4° Des principales mesures du système métrique, représentées en grandeur naturelle, savoir : *a.* Le mètre linéaire, subdivisé en décimètres et en centimètres ; *b.* Le mètre carré ; *c.* Le mètre cube ; *d.* Le décimètre, subdivisé en centimètres ; *e.* Le décimètre carré, subdivisé en centimètres carrés ; *f.* Le décimètre cube, subdivisé en centimètres cubes ; *g.* Le litre ; *h.* Le gramme et le kilogramme ; *i.* Le franc et le décime ;

5° D'un coffret, formant un parallépipède rectangle d'un décimètre carré de base et d'un mètre de longueur, ayant par conséquent un volume égal à dix décimètres cubes ou à la centième partie du mètre cube. Ce coffret, divisé en trois compartiments, renferme le décimètre cube découpé, les chevilles, des solides pour démontrer la composition du carré et du cube, la craie, etc. ;

6° D'un tableau noir sur le revers de l'appareil, pour rendre plus sensibles, au moyen de lignes divisées, les fractions ordinaires les plus usitées.

AVIS

Les abonnés à qui des numéros du Bulletin font défaut, peuvent réclamer ces numéros au gérant de notre journal.

Les abonnés qui n'ont pas encore acquitté le prix de leur abonnement pour l'année 1873, sont avisés que nous prendrons remboursement dans les premiers jours du mois de juin.